

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BLARINGHEM

Séance du 8 AVRIL 2024 à 19 Heures 00

Nombre de conseillers

. En exercice :	19
. Présents :	17
. Pouvoirs :	01
. Votants :	18
. Absents :	00

Date de convocation :

2 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Henry MORDACQ, Adjoint au Maire**

Étaient présents : DUQUÉNOY R., maire, JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B., adjoints, DERAM B., MAERTEN G., DESMULIE N., GAYMAY H., DELSART C., MORDACQ P., RIGOBERT B., MASSIET I., DEFRANCE D., PLOCKYN F., CORDIER C., DEVOS S.

Ont donné pouvoir : DESPICHT A. à DEVOS S.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

QUESTION N° 2024-22

Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe « Centre Commercial » exercice 2023

L'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte administratif du budget annexe « CENTRE COMMERCIAL » de l'exercice 2023.

Considérant que Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Paul-Henry MORDACQ, adjoint, pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

DÉCIDE

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d’approuver le compte administratif du budget annexe « CENTRE COMMERCIAL » pour l’exercice 2023 conformément au tableau de l’article 2.

Article 2 –

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE
"CENTRE COMMERCIAL" 2023**

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES 2023	0,00 €	0,00 €
RECETTES 2023	0,00 €	15 380,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	15 380,00 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	27 140,20 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2023	0,00 €	42 520,20 €
RESTES A REALISER	0,00 €	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	42 520,20 €

Article 3 – d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 4 - de transmettre la présente décision et son annexe au représentant de l’État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 – de transmettre la présente délibération et son annexe au comptable de la collectivité.

Le Président de Séance, Adjoint au Maire,
Paul-Henry MORDACQ

La Secrétaire de séance,
Bernadette JOURDIN



Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :
et de la publication ou notification le :

Le Maire,